

# LES SALLES

## 2025



Bulletin  
municipal n°35

Cratés

# SOMMAIRE



## LE MOT DU MAIRE

P.2

## LA COMMUNE

LES TARIFS COMMUNAUX	P.03	L'ECOLE MATERNELLE	P.11-12
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	P.04	ECOLE EN DANGER	P.13
L'ETAT CIVIL 2024	P.05	LE CO-WORKING	P.13
LES TRAVAUX DE VOIRIE	P.06	MEDIATHEQUE & BOITE A LIVRES	P.14
LE MATERIEL COMMUNAL	P.07	TRES HAUT DEBIT	P.15
ECLAIRAGE PUBLIC EN LED	P.07	COUVERTURE RESEAU	P.15
LES BATIMENTS COMMUNAUX	P.08	CCPU	P.15
ENVIRONNEMENT	P.09	PARC LIVRADOIS FOREZ	P.16
LE FLEURISSEMENT	P.10-11	LE PELOTON MOTORISE	P.17-18
		CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	P.19

## L'ANNÉE 2024

LES COMMEMORATIONS	P.20	CCAS	P.21
LES CONCERTS DE VOLLORE	P.21		

## VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB DU JEUDI	P.22	L'ASCLS	P.31-32
LA VIE DU COLLEGE (APAJH)	P.23-24	LE FC BOIS NOIRS	P.33
ASSOCIATION LE COLLEGE	P.25	BASKET CLUB	P.34
LA MARPA	P.26	VTT BOIS NOIRS	P.35-36
LE COMITE DES FETES	P.27-28	SOCIETE DE CHASSE	P.37
LE SOU DES ECOLES	P.29-30	CUMA	P.37

## ZOOM

LES BIENS DE SECTION	P.38-41	LE QUIZZ	P.42
CONTACTS UTILES		VERSO	

# LE MOT DU MAIRE

Voilà à nouveau novembre et la rédaction du bulletin municipal à paraître en fin d'année.

Face à un monde et une société toujours plus instable, être capable de travailler collectivement pour l'intérêt général ou encore de proposer du lien et de la cohésion sociale paraît aujourd'hui primordial. Vous y trouverez les réalisations de l'année écoulée, les projets 2025, des informations utiles, ainsi que des articles relatifs aux associations qui ont bien voulu communiquer sur leurs activités.

L'occasion pour moi de revenir sur l'année écoulée durant laquelle nous avons effectué plusieurs réalisations :

- Passage en LED de tous les hameaux
- Construction de l'hangar communal
- Achat bâtiment « MARTINS »
- Renouvellement du tractopelle et achat d'une balayeuse
- Mise en place de composteurs collectifs et d'une boîte à livres
- Réfection voirie, etc...

Sans oublier en début d'année le recensement effectué par Sonia et Marie-Laure, celui-ci a donné le résultat suivant :

- 336 logements d'habitation
- 234 résidences principales
- 102 logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants.
- Total de la population : 554 habitants (identique au dernier recensement)

Merci à tous pour l'accueil que vous avez réservé à ces 2 agents recenseurs.

Une année de travail avec l'équipe municipale s'achève. A tous qui allient vie communale, professionnelle et familiale, j'adresse ma reconnaissance ainsi qu'aux membres dévoués de notre CCAS. Grâce à l'unité qui est le lien des membres du conseil, nous essayons de faire avancer « LES SALLES » malgré les difficultés qui nous sont imposées par la soustraction d'une partie importante des dotations d'état, l'augmentation du coût des énergies, des matières premières. Rappelons en exemple les dispositions que nous avons prises pour réduire le coût de l'éclairage public en passant en « LED » l'ensemble de la Commune.

A ce propos je rappelle que depuis toutes ces années les taux communaux d'imposition n'ont pas été augmentés, que ce sont les bases fixées en rapport avec l'inflation déterminée par l'état qui subissent les augmentations.

Pour cette année 2025, vous trouverez à la lecture de ce bulletin les projets que nous avons prévus.

Merci à toutes celles et tous ceux qui d'une façon où d'une autre participent au développement de notre village. Merci au personnel communal pour leur présence compétente à nos côtés pour être auprès des habitants et entretenir notre commune. Merci aux bénévoles et associations qui permettent aux petits et grands de notre village, quotidiennement ou ponctuellement, de se rassembler autour d'activités diverses et de contribuer au bien vivre à « LES SALLES ».

Merci au personnel enseignant, professions libérales, commerçants, artisans, etc... pour leur investissement. L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour adresser à chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour cette année 2025. Protégés de la maladie, entourés de ceux qui vous sont chers, que l'année nouvelle soit pour vous source de bonheur et de sérénité.

Le Maire  
JEAN HERVE PEURIERE

*Très belle année 2025, très bonne santé.*

# TARIFS COMMUNAUX



- **Location Salle des Fêtes (Mariage ou repas privé) :**

- Habitants de Les Salles : 120 €
- Extérieurs à la Commune : 250 €
- Jetons chauffage: 5€ / 1h



- **Location salle des associations (Repas familiaux uniquement) :**

- Habitants de Les Salles : 50 €
- Extérieurs à la Commune : 100 €
- Jetons chauffage: 5€ / 2h



- **Location tables et chaises (ancien mobilier salle des fêtes) :**

- 2 € le lot d'une table et quatre chaises

- **Location barnum :**

- 30 € + caution de 150 €



- **Eau :**

- Raccordement au réseau : 700 €



- **Assainissement :**

- Raccordement au réseau : 700 €



- **Cimetière :**

- Concessions cimetière : 100 € le m² (concession perpétuelle)
- Columbarium : Concession d'une case de 4 urnes : 500 € (30 ans)
- Jardin du souvenir :
  - 100 € pour une dispersion sans plaque
  - 120 € pour une dispersion avec plaque



- **Services périscolaires :**

- Garderie : 60 € par année scolaire et par enfant.
  - Horaires : 7h00-8h30 / 16h30-18h
- Cantine : prix du repas selon quotient familial :
  - De 0 à 599 : 0,85 €
  - De 600 à 900 : 1,00 €
  - A partir de 901 : 3,00 €



# LA DISTRIBUTION D'EAU & L'ASSAINISSEMENT

Les sujets Eau et Assainissement ont fait l'objet de nombreuses discussions et études sur le courant de l'année 2024.



En effet, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 nous imposait de transférer avant le 1er janvier 2026 la gestion de l'eau et de l'assainissement à notre Communauté de Communes.

Les Comcoms devaient prendre en charge l'ensemble des missions liées à l'eau et à l'assainissement sur leur territoire. Cela incluait la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines. L'objectif annoncé était de permettre une gestion plus cohérente et plus efficace de ces services à l'échelle d'un territoire plus vaste.

Cette obligation de transfert, outre la pression du délai, avait l'inconvénient de générer sur les Comcoms une charge très complexe. Il n'est pas si facile de mettre en place une nouvelle structure de gestion, de transférer les connaissances et d'harmoniser les pratiques et les tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour faire face à cette obligation législative, notre Comcom CCPU (Communauté de Communes du Pays d'Urfé) a mandaté le cabinet de Conseil KPMG pour coordonner la réflexion en impliquant les élus de chaque commune. Ainsi, les élus de CCPU ont pu élaborer différents scénarios possibles pour aller vers une organisation à l'échelon communautaire de notre service eau et assainissement.

**C'est à ce stade de l'étude qu'un changement important est arrivé.**

Lors de son intervention au Sénat, le 9 octobre 2024, le 1er Ministre Michel Barnier a déclaré qu'il n'y aura plus de transferts de compétences obligatoires pour 2026. Cette annonce, dont la proposition de loi a été adoptée par le Sénat le 17 octobre 2024, et doit être validée par l'Assemblée Nationale, met fin à l'obligation prévue pour les communautés de communes de prendre en charge les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026.

La décision du 1er Ministre s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur la gestion de l'eau en France. Lors de sa déclaration de politique générale le 1er octobre 2024, Michel Barnier a également annoncé la tenue prochaine d'une grande conférence nationale sur l'eau. Plusieurs facteurs ont probablement motivé cette décision, notamment la volonté de préserver l'autonomie des communes, de tenir compte des spécificités locales et de répondre aux inquiétudes des élus locaux quant à la perte de contrôle sur des services essentiels à la population.

Ce changement, s'il est confirmé, aura donc des conséquences importantes pour notre commune. Nous n'aurons plus, ni l'obligation de transfert, ni la pression du délai. Nous pourrons ainsi réfléchir sereinement à l'avenir que nous voulons donner à nos réseaux d'eau et d'assainissement. Les choix qui en résulteront seront de notre fait et de notre volonté sans avoir été imposés par des technocrates extérieurs à notre territoire.

## La fuite du siècle...

Fin mai 2024, nous avons été victime d'une grosse fuite d'eau au niveau du carrefour vers l'entrée de l'autoroute. La conduite principale a cédé à une profondeur de 6 mètres juste sous la voie d'accès à l'autoroute. Le chantier de réparation a été relativement complexe et a nécessité l'excavation de 200 m<sup>3</sup> de terre et le pompage de 40 000 litres d'eau.

Les employés municipaux et les personnels de la SAUR et de l'entreprise Marcon ont fait le maximum pour réparer au plus vite. Quatre secteurs ont été impactés par cette fuite en étant privés d'eau durant 2 jours : La Combelle, Fauchemagne, Pré Ponchon et La Cure.

Nous remercions les personnes affectées par ce problème pour leur patience et leur tolérance.



# L'ETAT CIVIL 2024



## • Naissances :

- **Jade PETIBOUT VAUDEL**, le 4 janvier 2024 à BEAUMONT, domiciliée 1 chemin de Fauchemagne.
- **Théo, Georges, Désiré LAURIER FOURNEL**, le 21 février 2024, à SAINT PRIEST EN JAREZ domicilié 121 chemin de La Plagnette.
- **Yanel PEURIERE**, le 29 mai 2024, à ROANNE domicilié 8 chemin de La Cure
- **Léna PONSON**, le 16 novembre 2024 à Roanne domiciliée 15 chemin des Ronzières.



## • Baptême Républicain (de gauche à droite) :

- **Victoire BECHE**, le 29 juin 2024
- **Meleen BACCAM VAUDEL**, le 17 août 2024
- **Jade PETIBOUT VAUDEL**, le 17 août 2024
- **Lison DUROUX**, le 27 octobre 2024



## • Mariages :



**Gwendoline BALICHARD &  
Yannick ROUX**  
le 20 juillet 2024



**Florent MEUNIER &  
Léonie TROUSSEL**  
le 24 août 2024



**Aurélien ALLARD &  
Delphine COLLONJON**  
le 10 août 2024



## • Pacs :

- **Thomas PLACE et Leslie DERUE** le 27 mai 2024



## • Décès :

- **Isabelle FAYOLLE**, le 15 décembre 2023 « Foyer APAJH Le Collège »
- **Jean FAYE**, le 12 février 2024 « 4 rue du Lavoir »
- **Bernard DECHAMP**, le 24 mars 2024 « Foyer APAJH Le Collège »
- **Marcelle CHASSAIN Epouse BARGES**, le 16 juillet 2024 « 138 Chemin de La Durolle »
- **Alain MEUNIER**, le 14 août 2024 « 12 Chemin des Bataillouses »

# LES TRAVAUX DE VOIRIE

Voici les travaux effectués en 2024 sur la voirie intercommunale(CCPU).

A savoir également qu'une réunion a eu lieu avec la Mairie de Vêtre-Sur-Anzon pour monter un dossier en commun afin de remettre en état la piste de Monfolet.



- **Relange :**

- Longueur 82ML, Largeur 4M
- Travaux :
  - Reprofilage pleine largeur 60kg/m<sup>2</sup>
  - Bicouche
  - Enrobé dans virage
  - Purge 15 m<sup>2</sup>
  - Curage de fossé
- Coût : 7584 € HT



- **Gouttegente-Les Ronzieres :**

- Longueur 765ML, Largeur 4M
- Travaux :
  - Bicouche
  - Enrobé dans virage
- Coût : 20 535 € HT

- **Rue de la Bise :**

- Surface de 750 m<sup>2</sup>
  - Travaux : Rabotage mécanique des enrobés sur 5cm / Mise à niveau des regards, grilles, bouche à clé / Réalisation d'enrobé / Traçage en résine
- Coût : 15 525 € HT



# LE MATERIEL COMMUNAL



Achat d'un Tractopelle JCB pour un coût de 75 000€ HT. Cet achat s'est fait en reprise du tractopelle Terex que possédait la commune pour un montant de 31 500€ HT. Soit un coût réel d'achat de 43 500€ HT. (*Sarl SMVTP Pont Salomon.*)

La commune a également acheté une nouvelle balayeuse, qui va faciliter l'entretien des routes !  
3900 € HT (*Crozet-Cremeaux*)



PAR THIERRY MEUNIER

## ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Le territoire de notre commune est éclairé par 217 points lumineux d'éclairage public.



Afin de maintenir l'éclairage nocturne tout en réduisant de façon significative la consommation et la facture électrique, nous avons lancé l'an dernier le chantier de passage en éclairage LED de la totalité des points lumineux.

Après le changement d'éclairage du Bourg, réalisé l'an dernier, cette année, c'est tout le reste de la commune qui a reçu un éclairage LED.

Le chantier a pris fin le 22 octobre 2024. Maintenant l'ensemble du réseau d'éclairage public fonctionne avec ce nouveau type d'éclairage qui est bien moins vorace en énergie.

La nouvelle installation nous permet aussi de procéder à une atténuation de 50% de l'éclairage entre 23h et 05 h. L'impact des LED et de la réduction d'intensité est important sur la facture d'éclairage puisque celle-ci devrait être réduite de moitié.

Le coût total du chantier (Bourg + hameaux) s'élève à 118 851 € HT, dont 53 483 € à charge de la commune, ce qui représente un taux de subventionnement de 55 %.

# LES BATIMENTS COMMUNAUX



Cette année encore, la commune continue d'investir dans son parc immobilier. Un nouveau bâtiment est en cours de construction !

## • DOMAINE DE LA PLAGNETTE

- Afin de continuer les travaux dans les chambres de l'Hôtel du Domaine de La Plagnette, nous avons, en concertation avec Emma et Thomas, prévu la réfection des parquets, la remise aux normes de l'électricité, l'embellissement des peintures et le remplacement d'éléments de menuiserie.
- Les artisans, retenus pour les travaux, sont :
  - Entreprise CAVINATO Olivier (ponçage vitrification parquets) - 42170 St Just st Rambert pour 5 600 €
  - Entreprise SAUZEDDE DUROUX (électricité) - 42440 Noirétable pour 3 458.86 €
  - Entreprise DUROUX Kévin (Plâtrerie-peinture) 42440 Les Salles pour 38 161.22 €
  - Entreprise GOUTORBE (menuiserie) - 42440 Les Salles pour 8 953.24 €



## • ACHAT BÂTIMENT "MARTINS"

- La volonté du conseil municipal a été, cette année, d'acheter le bâtiment MARTINS (abritant l'ancien dépôt de pain) qui constituait un ensemble avec celui déjà acquis aux Domaines l'année dernière. Ceci afin de réfléchir à un projet sur l'ensemble de ces deux bâtiesse.
- Cout d'achat du bâtiment : 3000 €



## • HANGAR COMMUNAL

- Construction de l'hangar par les Entreprises
  - JACQUET (NOIRETABLE) pour 14 569 € HT
  - CYRIL GOUTORBE (LES SALLES) pour 28 452 € HT
  - ATP (CHABRELOCHE) pour 6033 € HT.
- Subvention Département: 15 000 €



# J'AIME LA LOIRE... PROPRE

Faites la chasse aux déchets !



J'aime la Loire... propre est une opération participative de nettoyage de printemps . Son objectif est de mobiliser le maximum de citoyens pour lutter contre les dépôts sauvages dans la nature qui impactent l'environnement et les écosystèmes. L'opération « J'aime la Loire... PROPRE ! » a eu lieu le 16 mars 2024.

De nombreux déchets et dépôts sauvages se retrouvent encore trop souvent aux portes de nos villages, dans nos campagnes. Aussi, les établissements publics, les collectivités locales, les entreprises, le monde associatif et la société civile dans toutes ses composantes luttent contre ces dépôts sauvages sur les territoires, chacun, à son niveau, au regard de ses compétences, de ses responsabilités et de ses projets.



L'enjeu principal de l'opération est de débarrasser les détritus et encombrants qui se retrouvent aux abords des routes et chemins ruraux qui sillonnent notre paysage afin de préserver les milieux environnementaux. Autre enjeu autour de cette action citoyenne, en faveur de la protection de la biodiversité et de l'environnement, favoriser les échanges entre usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs, marcheurs, coureurs, vététistes, etc) afin de développer une dynamique pour toucher un maximum de bénévoles d'horizons divers autour d'actions citoyennes de ramassage des déchets.

La date prévisionnelle pour 2025 est le 15 mars. Donc à vos calendriers ! Soyons nombreux à participer à cette action citoyenne, bonne pour notre environnement et qui nous concerne tous !



Ce qui, sans transition, nous amène tout naturellement au tri sélectif, et au recyclage. Toutes les catégories de déchets ne se recyclent pas, il faut avant tout réduire sa production de déchets. C'est en tant que consommateur que nous pouvons agir, en réfléchissant la façon dont on achète, consomme, jette. Pour aller dans le bon sens : voici quelques conseils de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie :

- Limiter les emballages , acheter à la coupe, en vrac, utiliser son sac, son cabas ... ;
- Emprunter ou louer au lieu d'acheter du matériel ;
- Opter pour des piles rechargeables ;
- Incrire « stop pub » sur la boite aux lettres ;
- Réparer ou faire réparer ;
- Donner, échanger , vendre, au lieu de jeter ;
- Limiter le gaspillage alimentaire, préparer la liste des courses à l'avance, accommoder les restes ;
- Faire du compost.



Cela nous amène au point de compostage installé au centre bourg du village :

Depuis le 1er janvier 2024 , tous les particuliers doivent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. L'objectif est d'éviter l'enfouissement ou l'incinération, solutions onéreuses et néfastes pour l'environnement. Des composteurs partagés ont été installés par la CCPU dans un plan de compostage généralisé à l'échelle du territoire, à l'usage des habitants ne disposant pas de jardin.



Le site de compostage, installé au fond du parking et face à la boutique Comptoir Dix vins, représente un pas important vers la réduction de déchets organiques, une opportunité pour participer activement à la préservation de l'environnement et un engagement dans la promotion d'un avenir plus vert et plus propre.

A utiliser sans modération !

# LE FLEURISSEMENT & L'EMBELLISSEMENT

*Les fleurs, autrefois dans les champs, sont aujourd'hui dans les villages.*

Tout naturellement, cette passion des fleurs a investi les villes et les villages devenant un premier geste d'accueil, et contribuant très largement à améliorer le cadre et la qualité de vie.



La commune de Les Salles construit son identité autour d'un patrimoine culturel et naturel, offrant un cadre de vie de qualité, au cœur du village. L'embellissement de ce territoire est un gage d'attractivité. Pour les acteurs territoriaux, les employés municipaux et les habitants, l'objectif est de faire du village un territoire fleuri, attractif et durable, en valorisant le végétal et le fleurissement. Et ce, dans l'aménagement et la préservation des espaces publics, ainsi quela mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels sensibles.

Mais au-delà de ce patrimoine riche, ce sont tous ses habitants qui participent depuis des années déjà à l'embellissement et au fleurissement de leur commune. Le cadre de vie devient encore plus agréable et la patrimoine bâti est ainsi valorisé.



*« Les habitants sont sensibles au bien-être que leur procurent, le chant des oiseaux, les fleurs qui s'épanouissent, les lieux que la commune a installés permettant de se poser, de discuter, de rencontrer des gens, de profiter des aires de jeux de plus en plus belles pour les enfants.»*

Afin que notre village soit agréable à vivre, les employés du service technique municipal s'emploient à fleurir, à transformer ou à embellir, les divers massifs et jardinières de la commune. Le fleurissement est un instrument de bien-être et de lien social que la municipalité apporte à ses administrés. Les plantations sont réalisées après les "saints de glace" afin d'en optimiser la reprise.

Un budget est établi chaque année pour fleurir notre commune durant la saison printemps-été avec une sélection de quelques variétés permettant de prolonger le fleurissement jusqu'à la saison automnale. Les parterres sont remis en état et amendés chaque année afin de préserver les vivaces et favoriser le bon enracinement des annuelles, gage de fleurissement optimal. L'utilisation de pesticides est strictement prohibée sur l'ensemble de l'espace public de la commune (cimetière compris). L'entretien se fait par l'utilisation d'engrais bio, le désherbage et le binage manuels.

La commune de Les Salles œuvre depuis quelques années à l'embellissement des espaces publics dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs.

# LE FLEURISSEMENT & L'EMBELLISSEMENT

D'un fleurissement purement esthétique, nous essayons de passer progressivement à un fleurissement raisonné gardant dans l'esprit cette recherche du beau tout en privilégiant les plantes et fleurs durables dans le temps.



Il s'agit notamment d'utiliser les associations de vivaces, d'arbustes, complétées par des plantes pluriannuelles pour éviter les renouvellements complets de massifs à chaque saison. La sélection se porte également sur des variétés peu consommatrices en eau. Si le fleurissement du village est assuré par les services techniques de la commune, à travers la mise en place et l'entretien d'une palette végétale diversifiée, les habitants peuvent participer activement à cet effort collectif d'embellissement par le fleurissement de leur maison et jardin. C'est avec l'aide de ses habitants que le village se rend accueillant.

Le fleurissement peut s'exprimer à la fenêtre comme au balcon, sur la façade comme en pied d'immeuble, au jardin et jusque dans les potagers et les vergers. La nature embellit le cadre de vie ....suivons là !

Habitants de Les Salles, voyez la vie en rose ... et autres fleurs !



PAR VIVIANE BRUNET  
ET GUY FARGET

## L'ECOLE MATERNELLE

Durant l'année scolaire 2023-2024, plusieurs rencontres avec des résidents du Foyer Apajh ont eu lieu. Une 1ère pour parler du handicap avec les élèves, une seconde pour partager un moment arts plastiques à l'école et une troisième pour le Carnaval où nous avons été invités au Foyer pour un moment de jeux et un goûter offert par Le Collège.



Au printemps, un coin jardin a été créé, dans lequel les élèves ont fait pousser différentes sortes de courges. A l'automne, ils ont pu confectionner et goûter 3 soupes lors de la semaine du goût.



Les élèves se sont initiés au théâtre grâce au projet financé par la Fondation Casino. Une comédienne est venue faire des ateliers en classe et la fête de l'école a permis de présenter ce qui avait été travaillé.

# L'ECOLE MATERNELLE

Début juillet, les 3 classes du RPI sont parties une journée à Vulcania. Les maternelle-CP ont bénéficié d'un atelier pédagogique « Sur les traces des dinosaures », d'un accès à la « Cité des enfants » où ils ont pu faire des activités ludiques autour d'expérimentations (sur l'eau, la lumière, les mouvements, les sens) et bien sûr, quelques attractions.



Depuis septembre 2024, l'école accueille 11 élèves répartis sur 2 niveaux (pas de Grande section pour le moment) : 8 élèves en Moyenne Section et 3 élèves en Petite Section. Un élève de Toute Petite Section devrait arriver en cours d'année.

Plusieurs projets se profilent pour cette année scolaire, avec le soutien financier du Sou des Ecoles : participation à l'opération « Le livre élu » avec pour thème le « Mystère » ; participation au dispositif « Ecole et Cinéma » avec le visionnage de 2 films au cinéma de Noirétable, ainsi qu'au festival du court métrage pour lequel les projections se feront à l'école.



Des rencontres et projets avec d'autres classes maternelles (dont l'école de Saint Priest la Prugne) devraient avoir lieu dans l'année.



Le projet théâtre débuté l'an dernier se poursuit. Une comédienne interviendra de nouveau à l'école afin de préparer une pièce qui sera jouée par l'ensemble du RPI en fin d'année scolaire.

La fête de Noël des classes du RPI aura lieu le 19 décembre 2024 à la salle des fêtes de Chausseterre et la fête de l'école aura lieu le 27 juin 2025 à Champoly.

# ECOLE EN DANGER



Cette année, notre école compte seulement 12 élèves en maternelle et l'académie nous l'a bien fait remarquer...

En effet, nous avons reçu un courrier de leur part qui nous informe de la baisse de notre effectif et nous alerte sur l'avenir de notre RPI.

Avoir une école dans un village maintient le dynamisme de celui-ci et a donc toute son importance. D'autant plus que notre école a été réhabilitée il y a quelques années, ce qui la rend agréable et confortable pour permettre aux enfants de s'épanouir et travailler dans les meilleures conditions. Mais à ce jour, celle-ci reste menacée. Ce qui nous inquiète également, c'est le nombre d'enfants du village inscrits dans d'autres écoles aux alentours, que ce soit dans des écoles publiques ou privées. Sur cette année, nous n'en comptons pas moins de vingt.

Pourquoi autant ? Est-ce que l'école n'est pas à la hauteur des attentes de certains parents ? Il y a sans doute des choses à améliorer sur notre RPI, mais pour cela nous avons besoin de vous, parents, pour que notre école soit attractive et faire en sorte que les enfants du village restent dans notre RPI pour garantir sa pérennité.

Il nous paraissait important, en tant qu'élus, de vous faire part de notre inquiétude et de la réalité des choses. Nous espérons que cette situation sera temporaire et que les années scolaires futures seront meilleures avec un nombre d'enfants à la hausse.

PAR SANDY GOUTORBE

## LE CO-WORKING

Qu'est ce que c'est ? Vous ne savez pas ? Travailler....oui....mais au bon air ! L'exode urbain et de nouvelles façons de travailler font se multiplier ces espaces dans les zones rurales.



S'asseoir à un balcon, une terrasse , faire une visio-conférence en n'étant pas dérangé par les bruits de la ville, passer des appels en regardant un horizon champêtre, voilà ce que permet l'espace de coworking installé à Les Salles par la C.C.P.U. depuis deux ans.

Urfecowork met un espace équipé à disposition des personnes qui souhaitent travailler hors de chez elles, à des entreprises et/ou associations qui souhaitent organiser des réunions. L'équipement de cet espace permet de bénéficier d'un accès à la fibre/internet, ainsi qu'à une photocopieuse.

Situé Place de l'Église, cet espace bénéficie de la proximité du bar L'Atelier ce qui permet une restauration « sur place ou presque ». Maintenant, vous connaissez ? Faites connaître autour de vous, L'accès se fait en totale autonomie par codes personnalisés :



Réservation et paiement : [www.urfeco.fr/urfecowork](http://www.urfeco.fr/urfecowork)

# LA MEDIATHEQUE

La médiathèque communale continue d'évoluer pour mieux répondre aux besoins des habitants !



Le 20 février 2024, un "désherbage" a permis de trier les ouvrages abîmés ou peu empruntés afin de laisser place aux nouveautés. Agnès, responsable de la médiathèque, effectue des achats deux fois par an pour proposer une sélection de livres actuelle et pertinente.



Chaque mois, une navette passe pour renouveler et apporter des livres soigneusement sélectionnés, permettant aux usagers de découvrir des ouvrages diversifiés et récents. De plus, Agnès a suivi une formation sur le logiciel de gestion le 17 septembre, garantissant une organisation optimale des collections.

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 17h00 - 18h30
- Mercredi : 9h30 - 12h00



## LA BOITE A LIVRES

En 2024, au fond du parking de la Boucherie, en face du Comptoir Dix Vins l'installation d'une boîte à livres à vue le jour !



Cette petite bibliothèque en libre-service permet aux habitants de déposer, emprunter, ou échanger des livres gratuitement, encourageant ainsi la lecture et le partage au sein de la commune.



Gérée par Agnès, responsable de la médiathèque, la boîte à livres est régulièrement approvisionnée. Chaque jeudi, Agnès trie et y apporte une sélection d'ouvrages, afin d'offrir un choix de livres et de garantir une rotation de titres pour tous les goûts et tous les âges.

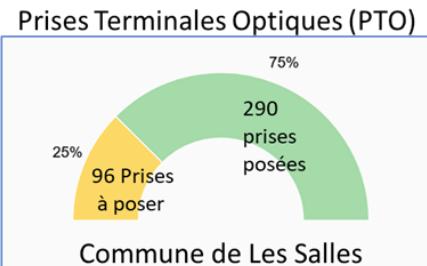
Accessible à tout moment, la boîte à livres incarne les valeurs de convivialité et d'entraide en favorisant un accès facile à la lecture. N'hésitez pas à passer, déposer vos livres ou en choisir de nouveaux, et participez à cette belle initiative de partage !



# TRES HAUT DEBIT 42

Fin octobre 2024, l'état d'avancement pour la pose des prises terminales optiques (PTO) était de 75%. C'est-à-dire que sur un total de 386 prises à poser dans les maisons, 290 sont installées et 96 restent à installer.

Il est de l'intérêt des propriétaires concernés de demander la pose de leur prise optique **avant le 31/12/2025** car après cette date l'installation sera facturée à 1322 €. De plus à partir de 2026, il ne sera plus possible de téléphoner via le réseau cuivre, il faudra être équipé d'un téléphone fibre.



La demande de pose de la prise s'effectue sur internet : [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr). Ceux qui rencontreraient des difficultés pour faire leur demande peuvent se faire assister par le secrétariat de mairie.

## COUVERTURE RESEAU

L'année 2024 a vu la construction des 3 antennes destinées à améliorer la couverture en téléphonie mobile sur notre territoire.

Les antennes ont été installées à Cervières (Champ de foire), à Champoly (La Garde) et à St Romain d'Urfé (Cimetière). Sur ces 3 antennes, 2 concernent directement la couverture du territoire de notre commune (antennes de Cervières et de Champoly).



Au terme du contrat passé entre l'Etat et les opérateurs, c'est l'opérateur Bouygues Télécom qui a été désigné pour l'étude et la construction des antennes. Ensuite, Bouygues a obligation d'accueillir sur ses antennes les relais des autres opérateurs (Orange, SFR, Free). A ce jour les antennes fonctionnent avec les services de Bouygues et progressivement les services des autres opérateurs vont se mettre en place.



## LA CCPU

Vous trouverez toutes les informations relatives à la Communauté de Commune du Pays d'Urfé dans le magazine "Pays d'Urfé" qui a été diffusé début Octobre dans toutes les boîtes à lettre.

La version numérique de ce magazine est accessible en ligne à l'adresse : [https://www.ccpu.fr/magazine-pays-d-urfe\\_.fr.html](https://www.ccpu.fr/magazine-pays-d-urfe_.fr.html)



# LE PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS - FOREZ



Le projet de charte 2026-2041 a été enrichi de nombreuses propositions, rendant ce document complet et pertinent quant à l'avenir de notre territoire.

Le projet a été validé par le comité de pilotage, puis arrêté par délibération du Comité Syndical. Il fait maintenant l'objet d'une instruction nationale et il devra ensuite recueillir les avis du Conseil National de protection de la nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Préfet de Région, de l'Autorité environnementale et des Commissaires qui conduiront une enquête publique.

La charte est un projet pour le Livradois - Forez , à travers un engagement collectif tendant à conduire une stratégie conciliant préservation et développement pour s'adapter entre autres, aux effets du dérèglement climatique. L'année 2025 sera chargée en travaux de peaufinement et de finalisation de la charte qui doivent nécessiter de nombreux échanges avant d'être soumis à une approbation locale.

- L'exposition "Trame de Vieux Bois et le Sapin en Livradois-Forez" :

C'est presque passé inaperçu. Du 8 au 18 mai 2024 , une exposition proposée par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois Forez, à la Salle des Associations de notre commune a eu pour thèmes "TRAME DE VIEUX BOIS et LE SAPIN en Livradois - Forez ". Plusieurs personnes ont pu prendre conscience de ce que la forêt apporte et le pourquoi de sa protection.

Savoir et comprendre pourquoi la commune de Les Salles et d'autres limitrophes vont entrer dans le Parc Livradois-Forez :

- Pourquoi cette expo ?
  - « Pour informer localement la population de l'impact positif du Parc L-F , avant l'entrée dans le périmètre du Parc, informer de l'importance d'une trame de vieux bois dans le milieu forestier, faire plus ample connaissance avec le sapin, seigneur de nos forêts.
- Quelle a été la fréquentation ?
  - « Nous aurions aimé beaucoup plus de visiteurs , car l'importance du sujet concerne tout le monde. Il y a eu sans doute un manque d'information et de communication de notre part .
- Y aura t'il d'autres actions similaires de communication sur le Parc et sur ses activités ?
  - « Bien sûr, avant l'entrée définitive de notre commune (et des autres) dans le Parc, des actions d'information et de formation seront programmées. Nous vous attendons nombreux.



Quelques infos issues de l'expo !

Trame de vieux bois.... Bois mort, vieux et gros arbres : des atouts pour la biodiversité et pour le forestier. Les vieux bois des forêts font partie d'un écosystème forestier, riche et complexe qui nous apprend comment la mise en réseaux de vieux arbres morts participe à une production de bois viable sur le long terme. Ce projet permet de renforcer la résistance et la résilience des forêts face aux aléas en particulier climatiques. Il ne s'agit pas de mettre sous cloche les forêts, l'activité se poursuit normalement, notamment la récolte de bois.



Le Sapin en Livradois-Forez....Une essence qui a du sens ; Roi des forêts montagnardes du L-F le sapin pectiné est depuis des milliers d'années l'allié des habitants. Majestueux support d'une biodiversité remarquable, formidable matériau de construction, utilisation dans le patrimoine bâti, élaboration de produits innovants, constructions bois contemporaines, autant de richesses qui nous sont offertes par cet arbre si particulier.

Cet arbre qui occupe le tiers des surfaces boisées du L-F est à valoriser démontrant ainsi l'intérêt de cette essence pour l'avenir du territoire.

# DECOUVERTE DU PELOTON MOTORISE (PMO) DE LES SALLES



Si la brigade de gendarmerie est pourtant implantée depuis l'ouverture de l'autoroute A72 à Les Salles, elle est parfois bien méconnue des habitants. Nous souhaitons donc la présenter afin que chacun se rende compte de leur métier et leur investissement pour notre sécurité et notre confort de vie.

- Le PMO de Les Salles :

L'effectif total est de 12 gendarmes répartis entre 8 sous-officiers et 4 Gendarmes Adjoints Volontaires. Le plus haut gradé du peloton est le MAJOR (plus haut grade de sous-officier), qui a sous ses ordres, dans l'ordre hiérarchique du plus bas au plus haut en sous-officier :

- Gendarme adjoint volontaire,
- Elève gendarme,
- Gendarme sous contrat puis Gendarme de carrière,
- Maréchal des Logis chef,
- Adjudant,
- Adjudant-chef.

Le peloton est sous le commandement de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) de St Etienne, dirigé par deux officiers.



Actuellement il y a 4 motocyclistes et 7 piétons (qui interviennent seulement en voiture). Ils ont à disposition 2 véhicules banalisés, 2 véhicules sériographiés et 3 motos sériographiées. Il y a deux pelotons motorisés sur autoroute dans la Loire, un situé à Les Salles et l'autre à Feurs, avec lequel ils se partagent les permanences.



- Le travail des gendarmes de LES SALLES :

Le gendarme a un statut de militaire ce qui lui oblige une astreinte de 24h/24 ! C'est pour cela qu'il bénéficie d'un logement de fonction. Selon l'organisation des permanences, ils ont 2 jours de repos hebdomadaires et travaillent 2 weekends par mois.

1ère mission : Intervention sur le réseau autoroutier, depuis l'Aire des Suchères jusqu'à l'entrée du tunnel de Tarare sur A89 et jusqu'au péage de Veauchette sur l'A72. Cette mission est basée sur la lutte contre l'insécurité routière et le maintien de l'ordre dans le but que chaque automobiliste ou passager puisse rentrer chez lui en vie, car les opérations les plus marquantes sont, pour eux, la constatation d'un décès suite à un accident de la route.

Ils sécurisent aussi les usagers lors d'une panne ou d'un accident. Les gendarmes de l'autoroute assurent aussi la mise en œuvre du PLAN NEIGE : c'est le stockage des poids lourds sur des aire de repos en cas d'intempérie.

2ème mission : avec une intervention possible sur tous le réseau routier du département en tant que Police de la route avec recherche de conduite addictive (alcool et/ou stupéfiant), contrôle de vitesse avec interception, contrôle de poids lourds (heure conduite, chargement, lutte contre l'immigration irrégulière, ...), opération anti-délinquance...

Mais pas que.... En effet, ils sont reliés au PC Sécurité de St-Etienne en permanence, ils peuvent donc intervenir pour rassurer, protéger, renseigner, sécuriser ou interpeler en dehors de leurs principales missions. Il leur arrive quelques fois d'intervenir sur notre village car ils sont les plus proches et peuvent être mobilisés plus rapidement.

Et aussi... certains ont un rôle pédagogique dans nos écoles. C'est ainsi qu'ils interviennent dans les écoles élémentaires de Noirétable, St Just en Chevalet, St Germain Laval... pour initier les jeunes de CE1 et CE2 au « Permis Piéton » pour leur faire prendre conscience du danger.

Ils prennent également en charge la formation d'élèves de 3ème avec l'opération « 10 de conduite ». C'est une formation et une épreuve de code et de conduite sur véhicule à double pédales.

# DECOUVERTE DU PELOTON MOTORISE (PMO) DE LES SALLES



## • Comment devient-on Gendarme ?

Selon son parcours scolaire, deux voies sont possibles pour rentrer dans la Gendarmerie Nationale :

- La 1ere sans avoir le diplôme du BAC : on devient Gendarme Adjoint Volontaire (GAV) sous contrat pour 2 ans renouvelable jusqu'à 8 ans, où l'on peut démissionner quand on veut. Cela permet de rentrer dans cette institution, de découvrir le métier et d'appréhender vraiment les missions avant tout engagement définitif ;
- La seconde avec le diplôme minimum du Bac ou en ayant été déjà GAV : on passe un concours (2 par an) qui comprend une épreuve écrite, une épreuve physique et un entretien.

Le concours obtenu, on rentre à l'école de sous-officier pour 9 mois (7 mois si parcours GAV) avec une formation militaire et physique (à l'école et sur le terrain) validée par un certificat d'aptitude à la gendarmerie.

Avec le niveau d'étude de Master (BAC +5), on passe le concours d'officier de gendarmerie. On peut également passer ce dernier en interne, avec des années d'expérience de sous-officier.

L'élève choisit sa région où il pourra exercer mais aura son département d'affectation parmi ses vœux selon son rang de classement. L'avancement dans la grade découle de la réussite de l'examen d'officier de Police Judiciaire.

La spécificité de certaines missions implique d'être formé en supplément. Ainsi le gendarme motocycliste par exemple, a une qualification avec une formation de 3 mois au Centre National de Formation à la sécurité Routière à Fontainebleau, et est évalué sur ses compétences tous les 6 ans.

L'avantage d'être sous-officier est sûrement de ne pas avoir l'obligation de mutation. En effet, si on ne souhaite pas monter en grade de sous-officier ou passer officier, on peut faire sa carrière professionnelle au même endroit. Cela permet une stabilité familiale et sociale, mais certains font le choix de partir explorer d'autres régions et même partir exercer en outre-mer...

La retraite d'un sous-officier sera atteinte à l'âge de 58 ans.



## • Pourquoi devient-on Gendarme ?

La réponse la plus spontanée : « pour servir mon pays ! » Le devoir de protection et d'assistance à la population, c'est ce qui les porte tous dans l'exercice de leur mission.

Pour chacun d'eux c'est avant tout une vocation ! S'ils acceptent cette mise à disposition et parfois certains inconvénients, c'est par passion du métier !

Le fait d'appartenir à une corporation reconnue, avec un lien professionnel et personnel, du fait de la proximité en brigade et des logements de fonction les unis, et c'est leur force ! Tout cela dans le respect et la discipline, on se vouvoie et on s'adresse à son supérieur en prononçant son grade.

Certains allient en plus la passion pour la moto par exemple...



CELA NOUS RAPPELLE DONC À TOUS, SI CERTAINS L'AVAIENT OUBLIÉ, QUE CES FEMMES ET CES HOMMES SE SONT ENGAGÉS POUR NOTRE PAYS, QU'ILS CONSACRENT LEUR VIE À NOTRE PROTECTION ET À FAIRE RÉGNER L'ORDRE NÉCESSAIRE À NOTRE SÉCURITÉ.

# **EDITO DE NOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

Cela ne vous a pas échappé, le contexte national financier est plus que compliqué. Cela va imposer une gestion budgétaire des plus rigoureuses pour faire face à cette situation de baisse sans précédent des dotations allouées aux communes et aux Départements.

Les équipes municipales vont devoir redoubler d'efforts pour boucler le financement de leurs projets. A ce titre, l'engagement et le travail de chaque élu est d'ailleurs à souligner.

Alors que les prochaines élections municipales se profilent déjà, il est à craindre que le renouvellement de 2026 manque de candidats tant la tâche, plus particulièrement dans nos communes rurales, devient ardue.

En cette fin d'année 2024, nous avons d'ailleurs accueilli deux nouveaux maires sur notre canton. Pascal Leleu, Maire de Pommiers-en-Forez, suite au décès de notre ami et fidèle compagnon dévoué, Henri Cherblard, et Josette Gardant, Maire de Saint Polgues, suite à la démission de Dominique Fraise.

L'année 2025 verra aussi l'arrivée de deux nouvelles communes, puisque La Côte-en-Couzan et Saint Didier-sur-Rochefort ont décidé d'unir leur destinée ; tout comme Saint Laurent-Rochefort, Débats Rivière d'Orpra et L'Hôpital-sous-Rochefort. Ces unions porteront à 48 le nombre de communes composant notre canton de Boën-sur-Lignon.

En tant que Conseillers départementaux, soyez assurés que nous continuerons à parcourir l'ensemble de ces communes pour être aux plus près de vos préoccupations et venir à votre rencontre.

Malgré les difficultés budgétaires, la majorité départementale a la volonté de poursuivre son aide en direction des communes. Bien sûr, cela imposera des choix qui seront parfois cornélien. Car, comme le disait, en son temps, N. Machiavel « en politique le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal ».

Pour faciliter la réalisation des projets de votre commune de Les Salles, la construction d'un hangar communal et la réfection de voies communales, ont bénéficié du soutien financier du Département en 2024.

Autre acteur majeur de notre vie en société, le monde associatif a toute notre attention, tant l'implication des bénévoles est primordiale pour animer nos villages et créer du lien social. La qualité des animations et spectacles proposés dans nos communes rurales est à souligner. Les organisateurs déploient des trésors d'ingéniosité qu'il est important de saluer. Le Comité des fêtes, l'association des parents d'élèves du Collège R. Schuman, le Foyer APAJH Le Collège, le Football Club des Bois Noirs et l'Association Espace VTT Massif des Bois Noirs, ont bénéficié d'une subvention.

Même si ces actions restent mineures par rapport à la part du budget consacrée aux solidarités humaines qui atteint désormais près de 66 %, soit environ 524 millions d'euros, il est, à nos yeux, essentiel de les maintenir, afin de favoriser l'amélioration de votre cadre de vie et de contribuer au bien vivre ensemble.

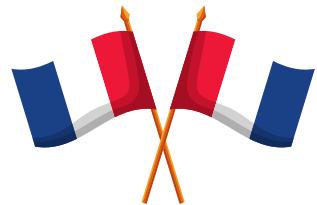
Que cette année 2025 soit la plus douce et la plus sereine possible !



**Chantal BROSSE et Valéry GOUTTEFARDE**  
**Conseilleurs départementaux du Canton de Boën-sur-Lignon**

# LES COMMEMORATIONS

La commémoration du 11 novembre 2024 a réuni une assemblée conséquente autour du Monuments aux Morts de notre commune.



Les anciens combattants, les membres de la gendarmerie, les pompiers et les habitants du village se sont solennellement recueillis lors de cet évènement.

Les 38 enfants du village morts pour la France lors des conflits de 14-18 ; 39-45 et de la guerre d'Algérie ont été rappelés à notre souvenir.

Au début de la cérémonie, le maire Jean Hervé Peurière a remis à Pierre Brunet, représentant des anciens combattants, le nouveau drapeau. Ce drapeau rend hommage, au nom de la commune des Salles à l'ensemble des combattants et des disparus lors des 3 guerres du 20e siècle.

Nous ne disposions pas d'un drapeau regroupant les 3 conflits, et le drapeau utilisé jusqu'alors (celui de la FNACA) montrait quelques signes de vieillissement. Aussi, Pascal Chaux, notre Porte drapeau et les anciens combattants ont demandé à la municipalité si elle pouvait leur mettre à disposition un nouveau drapeau.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2024



**PIERRE BRUNET PRÉSENTE  
LE NOUVEAU DRAPEAU  
COTÉ FACE ET COTÉ REVERS**



Ce drapeau dont le graphisme a été élaboré par les anciens combattants de la commune a été réalisé en totalité par Mme Chantal SOUBEYRAN de Noirétable.

Le résultat est remarquable et ce drapeau permettra de garder longtemps encore le souvenir de tous ceux qui ont combattu pour nos libertés.

# LES CONCERTS DE VOLLORE



Le 20 juillet 2024, la salle des fêtes de Les Salles a eu l'honneur d'accueillir l'Alexander Paley Trio pour un concert exceptionnel. Composé d'artistes de renommée internationale, ce trio a envoûté le public avec une prestation de grande qualité.

Alexander Paley, pianiste virtuose, a captivé l'auditoire par sa générosité musicale et sa technique éblouissante, accompagné d'Amiram Ganz au violon, lauréat des concours Long-Thibaud-Crespin à Paris et de l'ARD à Munich, et Alexander Dmitriev au violoncelle, chambriste de renommée internationale. Ensemble, ils ont livré une performance mémorable, saluée par une ovation du public.

Le concert, d'une rare intensité, a offert un moment privilégié pour les mélomanes, dans un cadre chaleureux et intime. La salle des fêtes a été le lieu idéal pour partager cette expérience musicale exceptionnelle. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé à cet événement.



PAR GUY FARGET

## LE CCAS

Les équipes du CCAS ont effectué leurs tournées de distribution de colis de fin d'année dans la convivialité et la bonne humeur !

Nous sommes toujours très enthousiastes de rendre visite à nos ainés avec des colis remplis de bonnes choses toujours très appréciées. Merci encore pour ces chaleureux accueils que les bénéficiaires nous ont réservés. Nous remercions également les bénévoles toujours fidèles pour leur aide.

Par ailleurs, le 17 février 2024, a été organisé le carnaval des enfants avec un défilé suivi d'un goûter offert par la commune ainsi que d'un bal des "minis". Merci aux parents présents pour leur implication et leur aide. Le CCAS souhaite à tous les habitants une TRES BONNE ANNEE 2025 !



# LE CLUB DU JEUDI

En décembre 2023, sans compter la bûche de Noël qui nous est offerte par le CCAS, nous avons décidé de nous retrouver pour partager un repas avant les fêtes et c'est chez Nicolas que nous avons fêté Noël.



CHEZ NICOLAS

Depuis l'an dernier, nous nous retrouvons chaque jeudi après-midi non plus à la salle des associations, mais dans une salle de l'ancien presbytère qui nous a été attribuée par la mairie. Cette salle a été aménagée afin que nous puissions continuer, d'une part à nous retrouver pour jouer aux cartes et jeux de société, et d'autre part de prendre un café autour d'un gâteau, moment très convivial.

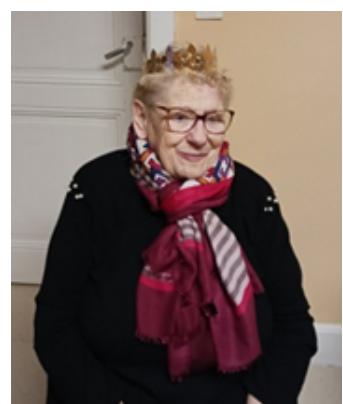
Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans sont invitées à venir nous rejoindre. Il s'agit d'un moment de détente et de convivialités, l'occasion de passer un bon moment ensemble en toute amitié.



LA BÛCHE DU CCAS



RENÉ LE ROI & MIREILLE LA REINE



Les moments forts de l'année sont les galettes, les bugnes, Noël et les anniversaires.

Au mois de décembre avant la trêve de fin d'année un repas est prévu comme l'an dernier et à ce jour le lieu n'est pas encore choisi.



ANNIVERSAIRE ALAIN



ANNIVERSAIRE  
MARIE



ANNIVERSAIRE  
TONIA



ANNIVERSAIRE  
PAULETTE

BONNE ANNÉE À  
TOUS !

PAR PAULETTE , SOLANGE  
BERNADAETTE, & THÉRÈSE

Sur l'année écoulée, nous avons encore plus ressenti l'intensité des animations proposées. Nous avons multiplié les sorties avec une équipe de professionnels impliqués. Ainsi, nous avons pu faire des sorties loisir au PAL ou au Zoo, des visites culturelles (musées, expositions, ...), des manifestations festives comme des matchs, des concerts ou des séances de cinéma en plein air. Le programme comportait aussi des journées plus axées sur la détente comme des journée pêche ou baignade.



Les plus sportifs d'entre nous ont pu également participer à des grandes randonnées pour mieux découvrir la région, quand les plus gourmands allaient manger des glaces autour d'un plan d'eau.

Nous avons voulu renforcer la convivialité du foyer avec une journée où tous les habitants du foyer et les professionnels qui nous accompagnent ont partagé un barbecue et un après -midi de loisirs au plan d'eau de la Plagnette. Cette journée proposée par l'association Vie, Envie et Autonomie (association des habitants du foyer) a été appréciée par tous et a donné lieu à de grandes effusions de rire.

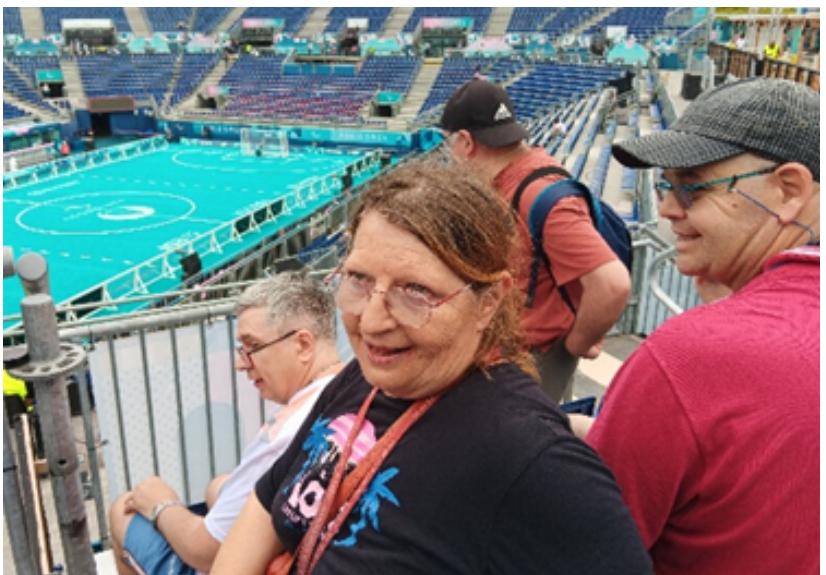
Nous avons également bénéficié des manifestations organisées par l'Association « Le Collège ». Pour Noël, nous les remercions pour les cadeaux apportés et les bûches qui étaient excellentes. Ensuite, nous avons tiré les reines et les rois du Foyer pour la galette des rois en janvier 2024. Nous avons pu voyager en Espagne et au Portugal avec un groupe de musiciens et danseurs de flamenco et de fado. Enfin, à l'occasion du carnaval, nous avons partagé la journée avec les élèves de l'école des Salles. Ce fut une journée agréable autour de différents dans lesquels se sont mêlés les enfants et les habitants du foyer. Elle s'est conclue en dégustant de délicieuses bugnes.

Notre année s'est aussi articulée autour du sport et de l'olympisme et du paralympisme. Certains d'entre nous ont d'abord participé pour la 2ème fois au Run Handi-Nature avec le Comité Départemental de Sport Adapté. Il s'agissait d'une course à pied pour certains, et en joëlette pour les personnes à mobilité réduite. C'était gratifiant pour eux de participer à une telle manifestation.



Par la suite, nous avons assisté en juin au passage de la flamme olympique à Montbrison. C'était une journée exceptionnelle et nous avions conscience de la chance de voir cela une fois dans notre vie. Ce sentiment de participer à l'engouement populaire autour des Jeux Olympiques de Paris 2024 s'est poursuivi avec notre participation à la fête des Salles, en étant inclus dans les équipes qui ont participé à l'inter-village du 7 juillet. Nous remercions le Comité des Fêtes pour leur invitation à cette journée conviviale, ainsi que les habitants pour nous avoir bien intégré dans leurs équipes. Nous avons bien apprécié l'ambiance festive de cette journée et de pouvoir participer à la vie du village.

Enfin, cette année olympique s'est conclu par notre participation à un transfert autour des Jeux Paralympiques. Début septembre, nous avons pris la route pour un transfert de 4 jours sur Blois et Paris. Nous avons profité de visites culturelles comme le Clos Lucé et le château de Cherverny. Mais le point d'orgue de ce transfert était notre journée à Paris pour assister aux Jeux Paralympiques. Nous avons d'abord pu visiter un peu Paris, avant d'assister à deux matchs de Cécifoot dans le stade au pied de la Tour Eiffel.



Le match Chine-Brésil était déjà enthousiasmant, mais le match Turquie-France nous a permis de vibrer en soutenant l'équipe nationale.

C'était une expérience exceptionnelle et nous remercions l'APAJH Loire et l'association « Le Collège » de nous avoir permis de vivre ces instants.

\*\*\*

Ce fut une année 2024 bien riche en activités diverses et variées il y en avait pour tous les goûts de chacun et nous comptons poursuivre 2025 dans la même optique et avec le même enthousiasme.

# ASSOCIATION LE COLLEGE

Aide aux personnes en situation de handicap, affiliée à l'APAJH Loire



L'association « Le Collège » créée le 16 janvier 1998 continue de travailler avec les membres du personnel du foyer APAJH « Le Collège ». Ses objectifs se déclinent en collaboration avec l'établissement et les personnes accueillies. L'association participe au financement d'activités organisées par le foyer, mais organise également des animations au foyer.

## La fête de Noël – décembre 2023

En raison du covid – les membres de l'association ont décidé de ne pas être présents- bûches glacées et pétillant ont été offerts – ainsi qu'un cadeau pour chaque résident cette année là un sac banane.

**Les galettes des rois le 24 janvier 2024,** accompagnées d'un pétillant. Après midi animé par une troupe de Flamenco.



**Le carnaval et les bugnes le 1er mars 2024** – accompagnés d'un pétillant – Nous avons pu assister à cet après midi où les déguisements et chansons ont ravi les résidents et les enfants de l'école des Salles qui étaient présents.

**La fête des résidents a eu lieu le 14 septembre 2024 :** comme d'habitude ce fût une très belle journée où famille et amis se sont retrouvés autour d'un bon repas.

Les réponses à projets proposés soit par les animateurs soit par d'autres membres de l'équipe qui ont été validés en 2023 et mis en œuvre dans l'année 2024 sont :

- Art-Sème, Médiation animale, Equitation adaptée, Gym douce, La Ferme des Tous Minis ;
- Les abonnements à des quotidiens ou des hebdomadaires : Le progrès, La gazette, Le pays roannais, Femme actuelle...
- Participation financière aux jeux paralympiques : les résidents étaient très contents de leur séjour, et ont pu assister à deux matchs de cécifoot.

**A venir la fête de Noël le 11 décembre 2024.** Comme les années précédentes, un cadeau sera offert à chaque résident.

La représentation de l'association :

- Le CVS (conseil de la vie social), membre de droit au Conseil d'administration de l'APAJH Loire
- Le CGT ( comité technique de gestion)

Les cotisations de ses adhérents, ainsi que les subventions reçues par l'association lui permettent de mettre en œuvre ses projets.

# LA MARPA

L'année 2024 s'est déroulée sans encombre pour la MARPA, les 22 appartements ont été occupés toute l'année. Coté personnel, nous avons accueilli une sixième salariée, habitante de la commune de Les Salles.



De nouveaux fournisseurs locaux ont été sollicités pour approvisionner la MARPA :

- La fromagerie des pays d'Urfé pour le fromage blanc et sec,
- Le Gaec de la Féculerie (Arthun) pour les œufs frais et bio,
- Le Gaec de la Sibertière (Valfleury) pour les fruits et légumes,
- Gamm Vert qui est distributeur des Cakes de Briennon.



Côté événements nous avons pu organiser :

- Le Loto (2023 reporté à 2024),
- La Fête de l'été, à la suite de notre Assemblée Générale,
- Une soirée Théâtre-chansons,
- Un concours de Belote.

Quelques sorties :

- Pique-nique au plan d'eau de Chausseterre,
- Sortie à l'Hermitage,
- Participation à un événement organisé par la bibliothèque de St Priest la Prugne présentant la vie des abeilles.

De l'activité physique 3 jours par semaine :

- Séances de Gymnastique douce collective,
- Séances de Gymnastique douce individuelle,
- Séances de Chi Gong.



Des échanges intergénérationnels :

- La venue du Relais d'assistantes maternelles en compagnie de Marie-Hélène Arnaud,
- Journées organisées par le centre de loisirs, l'EHPAD, et l'ADMR,
- La venue des enfants de St Romain pour le carnaval,
- La présence régulière des enfants du personnel pour accompagner les résidents sur des animations,
- L'échange épistolaire avec des jeunes Madrilènes

Et encore plein d'autres activités, et moments du quotidien que les personnes qui composent la MARPA, (résidents, bénévoles, salariées, famille) partagent ensemble dans la convivialité comme une grande famille.



# LE COMITE DES FETES



Le comité, composé d'un groupe jeune et soudé, a vu Mylène FAYE et Ervan MOSNIER renouveler leur mandat à la présidence, entourés d'une équipe expérimentée. En 2024, la Fête du Village a été un succès, malgré la pluie, avec des jeux inspirés des JO de Paris 2024 et un bal en plein air qui a fait danser les foules jusqu'au petit matin. La Fête de la Bière, rénovée sur deux jours, a conquis le public, mêlant festivité et convivialité autour des brasseurs. Les projets pour 2025 s'annoncent prometteurs, avec un programme riche.

## Le comité est un groupe solide et jeune :

Lors de l'assemblée générale du Comité, Mylène et Ervan ont décidé de poursuivre leur engagement au sein du comité pour une deuxième année consécutive. Fort de projets réussis en 2023, on leur a fait toute confiance pour mener à bien ceux de 2024.

## Pas de changement au niveau du bureau de l'association :

- CO-PRÉSIDENTE et CO-PRÉSIDENT : FAYE Mylène et MOSNIER Ervan [2 ans de mandat]
- VICE-PRÉSIDENT : ALLARD Aurélien [10 ans de mandat]
- TRÉSORIER : OSSEDAT Quentin [12 ans de mandat]
- TRÉSORIER ADJOINT : DUROUX Kévin [6 ans de mandat]
- SECRÉTAIRE : OSSEDAT Maxime [18 ans de mandat]
- SECRÉTAIRE ADJOINT : PEURIERE Joakim [3 ans de mandat]

Pauline BEAL ne renouvelle pas sa carte (merci pour son engagement) et nous accueillons deux nouveaux membres : Charly et Jonathan GOYON. Notre collectif continue donc de progresser petit à petit avec 22 membres. Ces derniers sont majoritairement de jeunes personnes dynamiques et engagées.

## Un loto toujours au beau fixe

Le loto qui s'est déroulé le 24 février a rencontré un franc succès, avec une affluence record remplissant la salle au maximum ! L'atmosphère était électrique, en grande partie grâce à l'excitation autour du numéro bonus, qui a apporté son lot de suspens et de joie. Le lot principal, un magnifique voyage au Pays Basque, a fait rêver les participants, ajoutant une touche spéciale à cet événement.



Alors cette année, venez vous aussi tenter votre chance le samedi 22 février ! Nous vous promettons d'ores et déjà une soirée pleine de surprise.

Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser de voyage cette année, malgré nos efforts pour concrétiser ce projet. Cependant, cela fait déjà partie de nos priorités pour 2025. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que ce projet voit le jour.

## Le temps fort de la Fête du Village

L'acte I a débuté par la traditionnelle tournée de brioches chez l'habitant le samedi 29 juin ; une expérience chaleureuse ! Nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes celles et tous ceux qui ont ouvert leurs portes avec générosité pour partager ce moment convivial.

Puis ce fut au tour de l'acte II le samedi 6 juillet ! Le concours de pétanque a été un véritable succès malgré un temps pluvieux qui n'a pas entamé la bonne humeur générale des 52 doublettes qui avaient fait le déplacement ; un score remarquable pour notre concours. La soirée s'est poursuivie avec une retraite aux flambeaux au son de l'Espérance de Saint Georges en Couzan, suivie d'un feu d'artifice (de la municipalité) qui a illuminé le ciel et émerveillé petits et grands. Le point culminant de la soirée a été le bal en plein air, où Jordan Patural, DJ accordéoniste, a fait vibrer la foule. Les participants ont dansé sans relâche jusqu'à 3h du matin, combattant la fraîcheur de la nuit pour prolonger ce moment convivial et festif.

# LE COMITE DES FETES



Enfin, l'acte III est arrivé. Après une courte nuit de repos, les membres de l'association se sont mobilisés pour installer la salle en vue du repas de midi. Un délicieux jambon madère a été servi à plus de 300 convives, qui ont profité d'un moment de convivialité autour de ce plat généreux.

L'ambiance était toutefois rythmée par l'impatience, car beaucoup ont rapidement terminé leur repas afin de pouvoir participer à la grande compétition de l'après-midi. Les hameaux du village se sont affrontés dans des "Jeux Olympiques" inspirés des JO de Paris 2024. Huit équipes se sont donné à fond dans des épreuves aussi amusantes que potaches, telles que le bras de fer, la course en sac et autres jeux d'adresse. L'ambiance était bon enfant, avec une saine rivalité entre les participants. Au terme de cette compétition haute en couleur ambiancee par la Band'Ana 63, c'est l'équipe du hameau de La Cure qui a décroché la victoire.



Mais, comme toujours, l'essentiel était de participer et de partager ces moments de franche camaraderie. En conclusion, la Fête fut réussie. L'efficacité de l'équipe du comité et l'enthousiasme des participants ont fait de ce week-end un bon moment. Rendez-vous dès 2025 pour une nouvelle édition !



## Une Fête de la Bière rénovée

Innovation cette année avec la Fête de la Bière qui s'est déroulée en deux temps forts. Le samedi 5 octobre, un bal animé par la sono Adrénaline a réuni 400 jeunes, où la musique et la danse ont rythmé la nuit. Puis le dimanche 6 a laissé place à un moment plus convivial avec un repas autour du saucisson vigneron, accompagné de stands de brasseurs permettant de déguster une large variété de bières artisanales.

Nous sommes satisfaits de ce changement et souhaitons le reproduire dès le mois d'octobre prochain.

## Le regard tourné vers 2025

Les membres du comité forment un collectif soudé, dont l'engagement constant est essentiel au succès des événements organisés. Une sortie le samedi 7 décembre a d'ailleurs permis de les remercier pour leur investissement tout au long de l'année : karting et repas à l'Atelier. Cependant, la participation du public joue également un rôle crucial. Nous tenons donc à exprimer notre profonde gratitude à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la réussite de nos actions. Merci pour votre présence et votre énergie.

Et justement, voici le programme de l'année 2025

- Samedi 22 février : Loto
- Avril : Bal
- Printemps : Voyage sur plusieurs jours
- Samedi 5 et dimanche 6 juillet : Fête Patronale
- Samedi 4 et dimanche 5 octobre : Fête de la Bière

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le vendredi 17 janvier 2025 à 20h30 à la Salle des Associations. Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez vous investir pour la commune.



D'ICI LÀ, LES MEMBRES DU COMITÉ DES FÊTES VOUS SOUHAITENT DE PASSER DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET VOUS PRÉSENTENT SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2025.

# LE SOU DES ECOLES

L'effectif pour cette année 2024 est de 52 élèves sur l'ensemble des 3 communes du RPI de la PS au CM2, soit 43 familles.



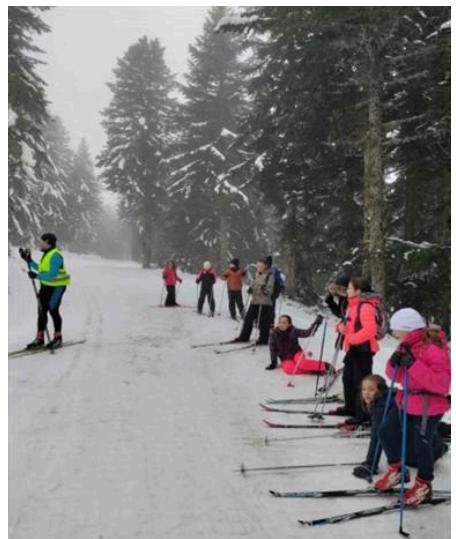
Nous vous rappelons que le bureau du sou des écoles représente l'ensemble du RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles, et c'est pourquoi nous tenions à souligner une implication des parents de chaque commune ainsi que des 3 municipalités qui nous apportent un soutien permanent.

L'objectif majeur de notre association est d'apporter un soutien permanent au corps enseignant, en plus des municipalités afin de soutenir toutes les sorties pédagogiques pour l'ensemble des enfants des 3 écoles du RPI.



C'est une valeur qui nous tient beaucoup à cœur et à laquelle nous sommes tant attachés. C'est une richesse que nous voulons maintenir pour l'avenir de nos, de vos enfants. L'association est représentée chaque année lors des Portes Ouvertes dans chacune des 3 écoles.

Cette année a été riche en nouveautés. Tout d'abord, les élèves ont pu se rendre au Col de la Loge au mois de Janvier grâce à l'initiative de l'association et la bonne volonté du corps enseignant pour la pratique du ski de fond.



Puis, ils se sont rendus plusieurs fois au théâtre à Andrézieux-Bouthéon car l'école participe à un projet théâtre sur 2 ans financé par la fondation Casino. La première année, les élèves étaient considérés comme des spectateurs.

Sur cette 2eme année, les élèves seront acteurs : ils vont recevoir une trentaine d'heures de cours de théâtre par la compagnie Ruban Fauve adaptés en fonction de leur niveau.

Ainsi ils pourront jouer leur propre scène tous ensemble devant un vrai public une première fois en avril puis en juin prochain lors de la fête de l'école à Champoly.

# LE SOU DES ECOLES



Le projet voyage sur le thème du théâtre associé à des activités en lien avec la nature nous a permis de remporter la 5ème place au budget associatif du canton de Renaison, organisé par nos 2 conseillers départementaux. De ce fait le sou des écoles a reçu 1.000€ pour le Voyage en Isère effectué par les CM1-CM2 en commun avec les élèves de Crêmeaux en avril dernier.



La participation à l'Ecole et Cinéma a pu être reconduite, des livres et jeux achetés pour les 3 écoles, les calculatrices offertes au CM2 pour leur entrée au collège et d'autres encore.



Les élèves des 3 écoles ont l'occasion de se retrouver tous ensemble et de partager des moments de convivialité notamment pour le repas de Noël. Ils se sont également rendus à Vulcanaia qui a fait l'objet de leur sortie de fin d'année. Des activités adaptées à leurs différents niveaux ont été proposées et largement appréciées à l'unanimité.

Le sou des écoles est actif et s'implique énormément pour maintenir notre RPI. Car nous vous rappelons que sans nos enfants, sans vos enfants, celui-ci disparaîtrait.

Notre souhait est de maintenir ce dynamisme dans chaque village d'années en années en proposant des actions et projets innovants en osmose avec le corps enseignant. L'ensemble du sou des écoles remercie toutes les personnes qui s'impliquent quotidiennement pour maintenir l'existence et le fonctionnement du RPI.



*Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos MEILLEURS VOEUX 2025.*



## Manifestations à venir :

- tombola (février)
- vente de plants / fleurs (avril)
- fête de l'école (juin)

# L'ASCLS

L'année 2024 touche déjà à sa fin et nous voilà tous déjà tournés vers cette nouvelle année. Ainsi, au nom de l'ensemble du club et de ses licenciés nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025.



Pour cet avant match, voici le temps de tirer le bilan de l'année écoulée. Celle-ci fut comme toujours riche en émotion et en partage. Tout d'abord, nous tenions à nous excuser pour le passage des calendriers de l'année passée. Quelques couacs dans notre organisation nous ont empêché de passer chez chacun d'entre-vous. Nous rectifierons le tir dès cette année.

Au moment du coup d'envoi, voici le temps d'effectuer un point sur le sportif. Pour la saison écoulée, nous avions deux équipes engagées respectivement en D4 et D5 Roannais. Concernant l'équipe 1, dirigée par Mathias Petibout, elle se classe dans la première partie de tableau juste derrière un trio de tête bien plus régulier sur l'ensemble de la saison, de quoi nourrir quelques regrets. Pour l'équipe 2, la saison fut plus difficile avec un démarrage compliqué. Cependant, l'équipe est restée toujours soudée et a obtenu de bons résultats sur la fin de saison : prometteur.

L'arbitre siffle la mi-temps et voici le moment de faire le point sur les manifestations de cette année. Tout d'abord, nous avons organisé notre journée tripes/beef à la salle des fêtes de Les Salles où nous avons toujours le plaisir de vous retrouver nombreux et enthousiastes lors de ce repas. Au total, nous avons servi 220 repas dans une ambiance toujours très agréable.

Ensuite, nous tenions à organiser notre traditionnel concours de belote. Ces manifestations se font de plus en plus rares et il nous paraît important de les conserver. Le concours a rassemblé 38 doublettes qui se sont affrontés sur 3 parties de 12 donnes dans lesquelles les impasses et autres choix permettent ou non de « prendre » le contrat de l'adversaire. Toutes ces parties se déroulent dans une très bonne atmosphère et offrent de bons moments de rigolade au fil de la soirée. Pour les déçus, une réconfortante soupe à l'oignon est servie pour conclure le concours.



Enfin, le dimanche 9 juin 2024 au stade des Bataillouses était organisé notre journée jambon à la broche. Dans la continuité des 50 ans, un tournoi de foot à 7 se déroulait sur l'après-midi permettant aux spectateurs qui n'auront pas la chance de se rendre aux Jeux Olympiques de voir des athlètes tout aussi impressionnantes en chair et en os. Nous remercions les équipes présentes de s'être déplacées. Sur cette journée, les papilles de 140 personnes ont été sustentées et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

La seconde mi-temps débute et le coach opère quelques changements dans son effectif. En effet, la saison sportive terminée, voilà le temps pour le club d'organiser son assemblée générale annuelle. Comme évoqué juste avant, certains membres du club ont choisi de passer la main cette année. Ainsi, après 3 années de présidence Pierre-Louis Petibout, que nous tenions à remercier, laisse sa place à Jérémy Beche et Nicolas Villeneuve qui se partageront la coprésidence. En raison de ses nouvelles fonctions, Jérémy Beche cède donc sa place de responsable de l'équipe 2 à Florian Chat. Au niveau de l'équipe 1 et après plusieurs années de coaching, Mathias Petibout, que nous remercions pour toutes ces années, laisse sa place à Philippe Roux qui signe un retour au club. Puis en raison du nombre de licenciés, nous décidons de lancer une troisième équipe senior et c'est Mickael Samouillet qui en prend la direction.

Le nouveau bureau se compose donc :

- **Coprésidents** : VILLENEUVE Nicolas & BECHE Jérémy
- **Trésorier** : MICHELGRAND Anthony – Vice trésorière : VILLENEUVE Marie
- **Secrétaire** : BUTIN Robin

Nous sifflons la fin du match et vient le temps de se projeter sur la saison qui vient déjà de débuter. Pour cette nouvelle saison, le club compte désormais 3 équipes et 62 licenciés dont 51 joueurs. La dernière fois que le club comptait 3 équipes remonte à la saison 2011-2012.

Le début de saison de l'équipe première dirigée par Philippe Roux effectue un très bon démarrage en comptant notamment 4 victoires sur les 4 premières journées. Nous croisons les doigts pour que cela dure. L'équipe 2, qui évolue dans une poule du côté Loire plus relevée connaît un départ plus difficile, mais les automatismes sont en train de se créer : patience et solidarité. Ces deux mots sont aussi le crédo de l'équipe 3 avec une équipe et des joueurs qui doivent prendre leurs marques.



*En cette nouvelle année, le club s'est vu offrir 3 nouveaux jeux de maillots pour nos 3 équipes.*

*Nous remercions ainsi tous nos sponsors (le bar Chez Jean-Yves, Selselet Transport, SARL Jacquet, SARL Sauzedde – Duroux, le Bar l'Atelier, Tout Faire Les Salles Matériaux et le domaine de La Plagnette).*

Voici le temps de la troisième mi-temps et quoi de mieux que de présenter le calendrier des manifestations pour l'année 2025.

- **Dimanche 9 février 2025** : Tripes/beef à la salle des fêtes de LES SALLES
- **Samedi 15 février 2025** : Concours de belote à la salle des fêtes de CHAUSSETTERRE
- **Dimanche 8 juin 2025** : Jambon à la broche à la salle des fêtes de CHAUSSETTERRE



**NOUS TENIONS À REMERCIER TOUTES LES PERSONNES ET BÉNÉVOLES QUI S'IMPLIQUENT AU QUOTIDIEN DANS LA VIE DU CLUB, NOS SPONSORS ET LES MAIRIES POUR LEUR SOUTIEN.**

**EN VOUS SOUHAITANT À NOUVEAU UNE BONNE ANNÉE 2025.**

# FOOTBALL CLUB DES BOIS NOIRS



En route pour la D2 pour les catégories U15 et U18 !

Le FCBN compte un peu plus de 200 licenciés pour la saison 2024/2025. Le FCBN dispose de 15 équipes de jeunes réparties des U7 jusqu'aux U18. Il comprend également une catégorie U40. Les entraînements mis en place les mercredis avec comme responsable, David Raillard, licencié au Roannais Foot 42 et diplômé, ajoutent une vraie valeur ajoutée à l'épanouissement des enfants du territoire. Le niveau en terme de jeu progresse d'année en année. Ainsi, pour la première fois de l'histoire du club, les deux catégories compétition à savoir les U15 et U18 jouent en District 2 depuis septembre dernier.



*"En ne disposant pas de terrain propre au club et en se reposant sur des bénévoles de moins en moins nombreux, le FCBN reste une association fragile. Un nouveau bureau a vu le jour l'été dernier après plusieurs réunions.*

*Les membres du club défendront toujours les jeunes qui ont besoin d'un club de football local pour s'épanouir."*

La saison précédente, les U18 ont terminé invaincu de leur championnat et assuré, logiquement, une belle première place. Les différentes équipes jouent sur les terrains du territoire. Les matchs se déroulent (par ordre alphabétique) à Champoly, Noirétable, Saint-Julien-la-Vêtre et Saint-Just-en-Chevalet. Les entraînements s'opèrent aux Salles au stade des Bataillouses.



Plusieurs manifestations sont programmées pour les prochains mois :

- Le traditionnel loto se déroulera à la salle des fêtes de Noirétable le dimanche 12 janvier prochain.
- Les tournois U11/U13 et U7/U9 se disputeront respectivement en date du samedi 21 juin et du dimanche 22 juin 2025 au stade Jean Riol à Noirétable.
- Le club sortira enfin en janvier prochain un album avec l'ensemble des joueurs et des équipes du FCBN. Cet album « CmonClub » permettra aux licenciés (et d'autres) d'acheter des autocollants individualisés et de garder précieusement ce livre collector de la saison 2024/2025 du FCBN.

Le bureau :

- Co-présidents : Julien MALLET et Cédric TRAVARD ;
- Vice-présidents : Jules BALICHARD, Maxime BOITHIAS, Daniel DESCHIZEAU, Morgan LUGNE ;
- Trésorier : Thierry LOUP ;
- Secrétaire : Florent MEUNIER.



# BASKET CLUB



Quelques mots sur la saison 2023-2024 : de nombreuses manifestations ont été réalisées. La traditionnelle vente de brioches en novembre 2023 puis une nouveauté : les repas à emporter préparés par notre sponsor La boucherie GOYON et très appréciés de tous, 367 repas ont été vendus.

Ensuite, cette année fut marquée par les 30 ans de notre club. Programme chargé pour cette journée avec le show des CRAZYS DUNKERS, poursuivi par un match de gala qui opposait la NFL du Roanne Basket Féminin et Limoges ABC et enfin clôturé par le concert du groupe EQUIVOQUE. Nous remercions les bénévoles qui ont oeuvré à la réussite de cette belle journée.



SHOW DES CRAZYS DUNKERS



DAVID COUHARD (ANCIEN PRÉSIDENT) DONNE LE COUP D'ENVOI DU MATCH

Cette saison 2023-2024 comptait 12 équipes de baby à loisirs. Neuf équipes évoluaient en compétition. Nous avons également été retenus pour organiser le plateau baby le 10 mars 2024 où 80 enfants de 5 à 7 ans ont été accueillis, le thème retenu pour la journée était « la ferme ».

Pour cette saison 2024-2025, le club accueille 105 licenciés des catégories baby à loisirs.

Au niveau des manifestations, nous poursuivrons la vente de brioches qui a lieu au mois de novembre. Nous organiserons un tournoi pour la catégorie U13 le 8 mars 2025, huit équipes devraient être présentes. Mais aussi, nous reconduirons les repas à emporter qui seront organisés au printemps 2025.

Pour suivre la vie du club, n'hésitez pas à vous abonner aux pages Facebook et Instagram du BCN.

Le bureau pour l'année 2024-2025 est constitué de :

- **Présidente** : Charlotte FOURNIAL
- **Vice-présidente** : Angélique LOUP
- **Tresorière** : Patricia PEND
- **Tresorière adjointe** : Maéva GARIN
- **Secrétaire** : Pauline BERTHET
- **Secrétaire adjointe** : Lisa COUAVOUX



LES JEUNES DU CLUB QUI ONT ACCOMPAGNÉ LES JOUEUSES PROFESSIONNELLES.

Le bureau comprend également plusieurs membres actifs. Merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour le bon déroulement des entraînements, des matchs et des arbitrages.

# VTT BOIS NOIRS

## Espace VTT :

La 22ème édition de la « Bois Noirs Oxygène », labellisée « RANDO d'OR » depuis 9 années consécutives (parmi 12 dans toute la France), s'est déroulée à Champoly fin Juin. De nombreux participants issus de l'ensemble de l'Hexagone étaient venus découvrir les nouveaux parcours proposés notamment les 3 circuits « Gravel ».

La veille, sous une fin de journée radieuse, ce sont 23 pratiquants, principalement des VTT à assistance électrique, munis de leurs éclairages, qui se sont élancés dans les environs sur la sortie gratuite semi-nocturne, encadrés par les membres du VTT Club des Bois Noirs.

Une fois de plus l'excellent travail des quelques 80 bénévoles mobilisés pour l'occasion aux inscriptions, aux ravitaillements, au débalisage et autres, véritable fer de lance d'une bonne organisation, à ravis l'ensemble des participants dont certains découvraient les parcours finement tracé au cœur des monts de la Madeleine et du Haut Forez.

Pour 2024, Anthony Voltaire, contrôleur de la Fédération Française de Cyclisme est venu le 31 octobre contrôler notre Espace VTT afin de vérifier que l'offre proposée aussi bien auprès des pratiquants locaux, occasionnels ou bien des touristes de passage reste de qualité.

Il a roulé sur le circuit N°27 au départ de la station de Chalmazel et il est ensuite aller tester 2 circuits Enduro de la station. Il nous a félicité pour la qualité du balisage, pour la beauté du circuit sur les Hautes Chaumes et pour les tracés des circuits Enduro.

Il a ainsi pu contrôler les points de départ de Chalmazel, Le col du Béal et le Col de la Loge. Les 3 points de départs ont été validés conforme aux exigences de la F.F.C. Le Label de la FFC est reconduit pour l'année 2025.



Notre association continue à être représentée auprès des acteurs du tourisme dans le cadre de la mise en place du plus grand Espace VTT-FFC de France : « Destination Grand Air » fruit de la fusion des Espaces VTT / FFC Ambert-Crêtes du Forez, l'Espace VTT / FFC Vichy Montagne Bourbonnaise et de l'Espace VTT / FFC Montagne et Plaine en Roannais.

Ainsi, mi-septembre, notre association a accompagné le magazine « Vélo Vert » pour un tournage vidéo doublé d'un reportage presse et shooting photo sur les communes de Vollore-Montagne, Noirétable, Viscomtat, Cervières et Champoly.

Vous trouverez le reportage à l'intérieur du magazine « Vélo Vert » printemps 2025 qui sera en kiosque à partir d'avril 2025. Pour la 4ème année consécutive, Destination Grand Air était présent pendant quatre jours sur le salon du Roc d'Azur à Fréjus.



A savoir, c'est la commune de Viscomtat, qui accueillera la 23ème édition de la « Bois Noirs Oxygène » les 28 et 29 juin 2025.

# VTT BOIS NOIRS



## VTT Club :

- École VTT => cette année nous avions 22 enfants de 8 à 16 ans qui ont participé aux sorties encadrés par des moniteurs bénévoles diplômés. Les jeunes riders sont guidés tous les samedis après-midi ou dimanche matin sur les parcours composant l'Espace VTT où des groupes de différents niveaux sont formés. Une initiation au trial et à l'orientation ainsi qu'une découverte de la compétition en cross-country et en descente est également proposée.



Certains d'entre eux ont participé au Trophée Régional du Jeune Vététiste lors des épreuves de Pommiers, Bard, Volvic, Champdieu, Sainte Sigolène, Job, Saint Genès Champanelle, Super Besse, Savigneux et Cervières organisé par le club.

Les coureurs se mesurent ainsi aux concurrents issus des clubs Puydômois, Ligériens et Altiligériens sur des épreuves de trial, cross-country, cross éliminatoire et descente. Un bilan intéressant avec 5 podiums à Bard, Pommiers et Volvic, une victoire et un podium à Champdieu, trois quatrièmes places à Job et St Genès Champanelle.

Félicitations à nos jeunes Bois Noirs ; Rémy ROCHE, Ange CARTON, Noé DAJOUX, Ylan ARRONDEL, Blaise PIERREGROSSE, Noa CHARNEAU, Louca GARIBBO, Valentin et Louis SERVIT, Thibo et Léo BISSON, Charlie, Thomas et Colin BEGON.



A noter que le cumul des points engrangés lors de ces compétitions permet 3 podiums dans le cadre du challenge du Puy de Dôme :

- Charlie BEGON 2ème en catégorie U9
- Colin BEGON 2ème en catégorie U15
- Rémy ROCHE 3ème en catégorie U15

Bravo également à Ilona TRIOULIER qui a obtenu le « module accueil » permettant l'encadrement de l'école VTT renforçant ainsi l'équipe en place !

Sortie annuel du VTT Club à Samoëns à l'occasion du « Vélo Vert Festival ». Sous une météo exécable, les Bois Noirs se sont quand même élancés sur les différents parcours proposés en randonnée, enduro ou bien marathon pour certains. Ce déplacement nous a permis de monter le maillot des Bois Noirs et de distribuer des flyers pour la BNO 2024. Une banderole a aussi été placée à l'arrivée de toute les courses pour la promotion de l'Espace VTT/FFC du massif des Bois Noirs.

Le club a organisé samedi 28 septembre la finale du TDJV 42-43-63 à Cervières.

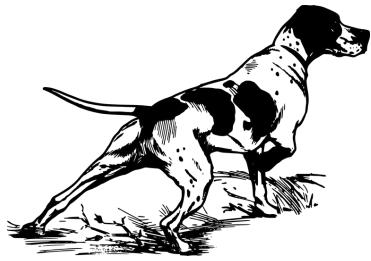
Cette épreuve, combinant le matin une épreuve de cross-country semi urbaine (tracé en chemin et dans les ruelles du village) format unique sur ce type de compétition en Région AuRA et l'après-midi une épreuve de trial sur zones naturelles et artificielles, sert de support pour le classement final du Challenge Loire, Haute-Loire, Puy de Dôme et du Challenge Puy-de-Dôme.

120 participants âgés de 8 à 16 ans se sont ainsi affrontés tout le long de la journée.

Infos: [www.boisnoirs.fr](http://www.boisnoirs.fr) et [destinationgrandair.com](http://destinationgrandair.com)

# SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LES SALLES

La saison de chasse 2024-2025 s'achève. Ce fut une année riche en nouveaux chasseurs notamment du côté des jeunes.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir Nathan Brunon comme jeune chasseur, et 5 chasseurs accompagnés : Chloé Michalet, Camille Peignaud, Mickael Planche, Nolan Meunier et Mathéo Bertholin qui ont eu le plaisir de découvrir notre belle commune.

Pour cette saison, un changement a eu lieu dans le Bureau : Guy Meunier a décidé de laisser sa place à Denis Dallery. Bienvenue à Denis et merci à Guy pour toutes ces belles années où il a œuvré pour notre société.

Voici donc le nouveau bureau :

- **Président** : Ludovic MEUNIER
- **Vice-président** : Pascal MICHALET
- **Trésorier** : Jean David SELSELET
- **Secrétaire** : Anthony ROUX
- **Membres actifs** : Bernard OSSEDAT, Fabien BERTHOLIN, Nicolas MEUNIER, Francis GOYON, Denis DALLERY.

Nous travaillons déjà sur les perspectives de la prochaine saison de chasse. Parmi les projets en cours :

- Un agrandissement du local chasse afin de stocker tout notre matériel (agricole, dégâts, sécurité...).
- La traditionnelle tripe du Dimanche 6 avril 2025.



Nous vous donnons rendez-vous pour cette prochaine manifestation importante pour nous et que St-Hubert fasse d'elle une nouvelle réussite. Nous remercions également tous les chasseurs de la société pour cette belle année cynégétique.

La société de chasse Communale vous souhaite une très belle année 2025.

**PAR LUDOVIC MEUNIER**

## LA CUMA



Dans un contexte économique très difficile, l'existence et la pérennité de notre CUMA est à défendre.

Au moment où les investissements individuels deviennent difficiles, nous devons rester solidaires et collectifs.

Notre CUMA est l'outil efficace afin de répondre aux besoins de nos exploitations sur un territoire rural comme la commune des SALLES, où le monde agricole a un rôle à jouer sur l'environnement, le paysage, l'emploi, le lien social avec les habitants. Nous devons rester acteur de notre avenir et celles des générations futures.

Notre métier connaît bien des contraintes liées à la politique agricole européenne, et pourtant, nous souhaitons tous pratiquer une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. N'oublions pas qu'il n'y aura pas de pays sans paysans.

Les agriculteurs et adhérents de la CUMA Les Salles vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour 2025.

# ZOOM - LES BIENS DE SECTIONS

*“ Des propriétés collectives venues du fond des âges”*



## 1/ Biens de section: qu'est ce que c'est ?

Les biens de section, qui sont aussi appelés biens sectionaux sont, en France dans les zones rurales, des biens dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune.

Dans le langage courant, on utilise souvent le nom de "communaux", mais ce terme n'est pas correct. En effet, il ne faut pas confondre les sectionaux avec les communaux.

Les biens de section sont distincts de ceux de la commune. Ce sont le plus souvent des forêts, des pâturages, des places de hameaux, des sources, des fontaines, des lavoirs ou des fours à pain. Juridiquement, une section de commune est une personne morale de droit public qui relève du code rural.

La section est généralement propriétaire de biens situés sur son territoire, mais peut dans certains cas, être aussi propriétaire de biens situés sur d'autres territoires.

Les habitants de la section de commune jouissent de ces biens. Les revenus reviennent à la section et pas à l'ensemble des habitants de la commune. La loi n°2013-428 du 27 mai 2013 interdit le partage en espèces des revenus des biens sectionaux et le partage des biens eux-mêmes entre les habitants bénéficiaires. Les revenus seront donc utilisés au profit de la section, par exemple pour l'entretien des chemins, des réseaux, des fontaines, pour le reboisement...

La condition pour être ayant-droit est la résidence réelle et permanente sur le territoire de la section et non la propriété. Sont donc ayants droit sur les biens de section d'un hameau, toutes les personnes, propriétaires ou locataires, dont la résidence principale est située sur le lieu dit du hameau.

### ***Ne pas confondre "Section Cadastrale" et "Section Communale"***

#### **• Section Cadastrale :**

*Le plan cadastral d'une commune est découpé en plusieurs sections cadastrales afin de faciliter sa lecture. La section est identifiée par une lettre, quelque fois complétée d'un numéro. Le cadastre des Salles est divisé en 11 Sections Cadastrales: A, AB, B, C, D, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH.*

#### **• Section Communale :**

*Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. La section de commune est une personne morale de droit public. Sont membres de la section de commune les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.*

*Il y a aux Salles 14 Sections Communales.*

# LES BIENS DE SECTIONS

*“Des propriétés collectives venues du fond des âges”*

## 2/ Origine et histoire des biens de section

Il est difficile de fixer une date précise à l'origine des sections de commune et des biens sectionaux. En effet, si, juridiquement, la section est apparue dans la législation à l'époque révolutionnaire, l'existence de biens appartenant à des collectivités était déjà reconnue bien des siècles auparavant.

Les historiens s'accordent généralement pour reconnaître que l'appropriation du sol est apparue dès la fin de la vie pastorale primitive qui était nomade. Le développement de l'agriculture permit l'adoption d'un mode de vie sédentaire. Cette occupation permanente du sol entraîna elle-même l'institution de la propriété collective des pâturages et des bois qui subsista, au moins en partie, lorsque la propriété privée s'institua progressivement.

Ainsi, avant même la conquête romaine, coexistaient deux types de propriétés : la propriété individuelle des sols d'une part, mais aussi des propriétés collectives permettant la jouissance commune de pâturages et de bois.

Au 12ème siècle, les biens de section vont reprendre vigueur. De nombreux seigneurs vont donner à leurs sujets des terres collectives dans le but de fixer sur place une main d'œuvre taillable et corvéable ou alors de disposer à proximité immédiate de soldats pour défendre leurs places fortes.



Dans la France rurale de l'époque, les Biens de Section sont alors considérés comme un dépôt sacré qui doit être transmis intact aux générations suivantes. Ceci pour les préserver de certains propriétaires ou des Seigneurs qui tentèrent souvent de reprendre ce qu'avaient donné leurs ancêtres provoquant ainsi nombre de conflits. Les archives sont remplies de ces procès entre les 15ème et le 18ème siècles.



Au fil du temps, beaucoup de biens de section vont disparaître, notamment à la fin du 19ème siècle où un grand nombre ont été vendus à des particuliers ou à des habitants. Aujourd'hui, ces biens de section ont toujours une existence légale, mais gênés par leur statut un peu spécial, ainsi que par les nombreux litiges, le législateur aimerait les affaiblir, voire les supprimer au profit du pouvoir municipal.

Par ailleurs, la plus grande mobilité résidentielle des habitants conduit progressivement à leur oubli.

Les emplacements et les spécificités jadis transmis de générations en générations sont de nos jours largement effacés des mémoires. Ainsi de nombreux ayants droit ont perdu l'habitude de prendre soin et de choyer ces possessions communes.

# LES BIENS DE SECTIONS

*“Des propriétés collectives venues du fond des âges”*

## 3/ Administration des biens de section et perspectives

La gestion des biens de la section est assurée par le maire et le conseil municipal. Toutefois, si la section dispose de plus de 20 électeurs et que le revenu cadastral des biens est supérieur à 2000 €, elle peut élire un conseil syndical qui participe aux décisions de gestion.

Les prérogatives exercées par le conseil municipal sont les mêmes que celles dévolues à la commission syndicale, à l'exception de la représentation en justice de la section et du changement d'usage et de la vente des biens.

Dans ce cadre, le conseil municipal peut procéder à l'aliénation des biens des sections dont il assure la gestion, sous réserve de l'accord des deux tiers des habitants de la section.

Le conseil municipal recueille par ailleurs les fruits de la section mais il ne peut en disposer que dans l'intérêt de la section. Les biens sectionaux appartiennent à la section qui possède une personnalité juridique propre et non pas aux habitants. Les sections de communes sont actuellement régies par les dispositions des articles L. 2411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Lorsqu'un bien de section n'est pas entretenu par ses habitants, c'est la mairie qui s'en charge par défaut. Mais celle-ci n'y mettra jamais autant de soin et d'attention que pourraient le faire les habitants du lieu.

Il est donc important que les habitants des hameaux disposant de biens de section prennent conscience de la valeur de leurs possessions communes. Dans certains villages voisins, cette prise de conscience a permis de créer des liens sociaux solides, au sein du hameau en transformant ces espaces en véritables lieux de vie.

Des initiatives comme des journées de nettoyage ou des projets d'embellissement permettent aux habitants de se rassembler, d'échanger et de se connaître autour d'un but commun : améliorer leur environnement. Ensemble, ils peuvent ainsi créer un cadre de vie dont ils sont responsables et fiers.



*Quelques Biens de Section de la commune*

# LES BIENS DE SECTIONS

*“Des propriétés collectives venues du fond des âges”*

## 4/ Les biens de section de la commune des Salles

Si en France, on compte 26 000 sections communales, sur la commune des Salles, celles-ci sont au nombre de 14 pour une superficie totale de 70 451 m<sup>2</sup>.

Comme aucune de ces sections ne dispose d'un revenu cadastral supérieur à 2000 €, il n'existe aucun Conseil Syndical de Section. La totalité est donc administrée par le Conseil Municipal.

Voici le détail des 14 sections communales des Salles.

Biens de Section Les Salles					<i>Michel Chaux 10 oct 2024</i>
	SECTION	Propriétaire	Parcelles	Superficie (m2)	Nature déclarée
1	Arthuzet	<i>Section d'Arthuzet</i>	D 103, D 108	6616	Paturages
2	Brissay	<i>Section de Brissay</i>	A 518	9	Fontaine
3	Chalmette	<i>Section de Chalmette</i>	D 427, D 1111	4 034	Paturages
4	Coubanouze	<i>Section de Coubanouze</i>	B 641, B 645, B 661	9 147	Paturages
5	Gouttenoire	<i>Section de Gouttenoire</i>	A 782	3 530	Paturages
6	La Chevalerie	<i>Section de La Chevalerie (Les Chassains)</i>	A 377	14 580	Paturages
7	La Cote	<i>Section de La Côte</i>	D 40, D 53, D 57	3 306	Landes
8	La Goutte	<i>Section de La Goutte</i>	B 367, ZA 63	4 799	Paturage, Taillis
9	La Rorie	<i>Section de La Rorie</i>	ZA 94	410	Sols
10	Royon	<i>Section de Royon- Royon Sud Est</i>	D 256	3 750	Paturages
11	Saint Roch	<i>Section de Saint Roch</i>	D 39, D 54	20270	Landes
12	Les Chazelets	<i>Section des Chazelets</i>	B 258, B 282	2 978 m2	Paturage, Sols
13	Les Ronzières	<i>Section des Ronzières</i>	A 251	2 600 m2	Paturages
14	Le Supt	<i>Section du Supt</i>	D 220, D 229	500 m2	Landes

# QUIZZ SUR LES EQUIPES DES JEUX DE LA FETE PATRONALE 2024

A QUEL HAMEAU SONT RATTACHÉS CES ÉQUIPES ?



- Réponses :
- Équipe 1 : Artuzet - La Côte
  - Équipe 2 : Faucemagne
  - Équipe 3 : Le Bourg
  - Équipe 4 : Rullion - Route de Chausseterre
  - Équipe 5 : La Cure
  - Équipe 6 : Les Batouillouses
  - Équipe 7 : La Goutte
  - Équipe 8 : les Clasardes de Noirlétable

Réponses :

# CONTACTS UTILES



**Mairie:** Tél : 04.77.24.72.66 Mail : [mairie.les.salles.42@wanadoo.fr](mailto:mairie.les.salles.42@wanadoo.fr)  
Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi (9h00-12h30/13h30- 17h00)  
Site internet: [www.lesalles42.fr](http://www.lesalles42.fr)



**Maisons de Santé :**  
Noirétable : 04 69 64 70 85  
St Just en Chevalet : 04 77 65 03 42



**Communauté de communes :**  
Tél : 04.77.65.12.24 Fax : 04.77.65.07.77  
Mail: [contact@ccpu.fr](mailto:contact@ccpu.fr)  
Site internet : [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr)



**Cabinet d'infirmières :**  
Patricia LEBLANC - Jennifer BUTIN -  
Marie VILLENEUVE  
Tel 04.77. 58.39.06



**A.D.M.R :**  
Tél : 04.77.24.75.96



**La voie du Corps**  
Lauranne Viseur (Naturopathe) :  
07.62.87.80.32 / [misstiquesnaturopathe.com](http://misstiquesnaturopathe.com)  
Marion Cheucle (Kinésiologue) :  
06.84..51.74.13 / [noiram@posteo.net](mailto:noiram@posteo.net)  
virginie D.V (MTC) :  
07.69.40.88.79 / [allam.mtc@gmail.com](mailto:allam.mtc@gmail.com)



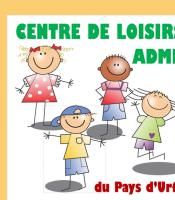
**Déchetterie :**  
Tél : 04.77.62.86.41



**Portage Repas :**  
Mairie : 04.77.24.72.66



**Maison des Service de Noirétable :**  
Tél : 04.77.24.97.08  
Mail : [mfs.noiretable@loireforez.fr](mailto:mfs.noiretable@loireforez.fr)



**Accueil loisirs**  
de St Just en Chevalet :  
Tél : 06.74.58.56.39  
Mail : [acm.paysdurfe@fede42.admr.org](mailto:acm.paysdurfe@fede42.admr.org)



**Médiathèque :**  
Tél : 09.77.06.07.22



**Relais Assistance Maternelle (RAM) :**  
Tél : 04.77.24.42.69  
Mail : [edegoutte@noiretable.fede24-admr.org](mailto:edegoutte@noiretable.fede24-admr.org)



**Espace Co-working & Salles de réunions**  
Site: <https://urfecowork.fr/>



**Gendarmerie: 17**



**Célébration d'offices religieux :**  
Tél : 04.77.24.72.03  
Mail : [paroisse-st-roch@orange.fr](mailto:paroisse-st-roch@orange.fr)



**Pompiers :**  
**Fixe : 18**  
**Mobile : 112**



**SAMU : 15**



**Office de Tourisme**  
Tél : 04.77.71.51.77  
Site: [www.roannais-tourisme.com](http://www.roannais-tourisme.com)



Un défibrillateur est à la disposition de tous  
Emplacement : Hall de la mairie (à droite en entrant)